Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260306-DC_2026_083-DE

DC_2026_083

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 5 MARS 2026

Secrétaire de séance : Monsieur LAPAUSE Paul

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 59 Votants (dont 4 pouvoirs) : 63	L'an deux mille vingt six, le cinq mars le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 27/02/2026

Etaient présents :
Jean-Noël BEVIERE - ARGENTRE DU PLESSIS,Monique SOCKATH - ARGENTRE DU PLESSIS,Elisabeth CARRE - AVAILLES SUR SEICHE,Nathalie CLOUET - BAIS,Eric GLINCHE - BAIS,Stéphane DOUABIN - BALAZE,Marie-Renée SAILLANT - BALAZE,Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE,Elisabeth DELAHAYE - BRIELLES,Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG,Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG,Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG,Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS,André BOUTHEMY - CORNILLE,Bernard RENOU - DOMAGNE,Magali BUDOR - DOMAGNE,Christian OLIVIER - DOMALAIN,Michel ERRARD - ERBREE,Lionel CORNEE - GENNES SUR SEICHE,Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE,Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Amand LETORT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Mathieu VINCENT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE,Danielle RESONET - LANDAVRAN,Aurélien THEBERT - LE PERTRE,Thérèse MOUSSU - MARPIRE,Jean-Luc DELAUNAY - MECE,Christian STEPHAN - MONDEVERT,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR,Claudine HUMBERT - MONTREUIL DES LANDES,Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE,Anne-Marie MORLIER - MOULINS,Gilbert GERARD - MOUSSE,Yves COLAS - MOUTIERS,Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ,Karine MOREL - RANNEE,Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES,Yves GUERIN - ST CHRISTOPHE DES BOIS,Joseph JOUAULT - ST DIDIER,Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL,Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE,Elisabeth BRUN - ST M'HERVE,Michel SAUVAGE - TAILLIS,Yannick FOUET - TORCE,Bruno DELVA - VAL D'IZE,Lisiane HUET - VAL D'IZE,Samuel URIEN - VERGEAL,Bruno GATEL - VISSEICHE,Paul LAPAUSE - VITRE,Alexandra LEMERCIER - VITRE,Pierre LEONARDI - VITRE,Fabrice HEULOT - VITRE,Anne BRIDEL - VITRE,Jean-Yves BESNARD - VITRE,Vanessa ALLAIN - VITRE,Lionel LE MIGNANT - VITRE

Ont donné pouvoir :
Pierre GALANT donne pouvoir à Jean-Noël BEVIERE,Patricia MARSOLLIER donne pouvoir à Karine MOREL,Danielle MATHIEU donne pouvoir à Paul LAPAUSE,Constance MOUCHOTTE donne pouvoir à Anne BRIDEL

Etaient absents :
Christian HAMELOT,Bertrand DAVID,Danielle DEVILLE,Catherine LECLAIR,Marie-Christine MORICE,Laurent FESSELIER,Joseph JEULAND,Frédéric MARTIN,Pauline SEGRETAIN,Christophe LE BIHAN,Nicolas MIJOULE,Marie-Cécile TARRIOL,Erwann ROUGIER,Nicolas KERDRAON

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260306-DC_2026_083-DE

DC_2026_083

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 5 MARS 2026

- Attribution d'une subvention pour le déploiement du projet "Dispositifs de cohabitation" suite à l'appel à manifestation d'intérêt

Le Vice-président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré Communauté » ;
Vu la délibération n° 2024_019 du Conseil d'Agglomération du 8 février 2024 arrêtant le Programme Local de l'Habitat n°3 (2024-2029), notamment son orientation n°1 visant à diversifier en différenciant selon les enjeux locaux notamment ses actions n°1 et n°4 visant à organiser et développer une offre à destination des contrats courts et étoffer l'offre d'habitat accompagné à destination des populations aux besoins spécifiques ;
Vu la délibération n° 2025_274 du Conseil d'Agglomération en date du 13 novembre 2025 approuvant l'engagement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le déploiement du projet « dispositifs de cohabitation », assorti d'une enveloppe budgétaire de 20 000 €/an jusqu'à l'échéance du PLH fin 2029 ;
Vu l'avis favorable de la commission habitat en date du 19 mars 2025 puis en date du 25 novembre 2025;

Considérant que Vitré Communauté accueille, informe et conseille les publics dans le cadre de ses compétences Habitat, Mobilités, Information Jeunesse et d'Accompagnement à l'Emploi, par l'intermédiaire de guichets uniques dédiés à ces missions, à savoir : la Maison du Logement, la Maison des Mobilités, les Points d'Informations Jeunesse et d'Accompagnement à l'emploi (PIJ/PAE) et du service Développement Économique sur la mission d'accompagnement des nouveaux salariés ;

Considérant le besoin de développer une offre de logement abordable pour les moins de 30 ans et d'optimiser l'occupation des logements dans un contexte de tension locative dans le parc privé et social ;

Considérant la nécessité de mettre en place un dispositif de cohabitation afin de répondre aux besoins des jeunes, des personnes âgées et des familles ;

Considérant le souhait de Vitré Communauté d'accompagner le développement d'un nouveau dispositif par la mise en place d'un d'Appel à Manifestation d'Intérêt poursuivant les objectifs suivants :
- Rassurer et sécuriser les propriétaires bailleurs
- Permettre un revenu complémentaire
- Lutter contre l'isolement relationnel
- Accompagner la solidarité et le partage entre génération ;

Considérant l'enveloppe budgétaire de 20 000 €/an jusqu'à la clôture du PLH n°3 fin 2029 ;

Considérant l'étude des trois projets déposés en date du 14 janvier 2026, puis les auditions des candidats, en date du 3 février 2026, par le jury constitué d'élus et d'agents de la collectivité des trois directions concernées par le présent projet ;

Considérant l'avis des membres du jury en date du 10 février 2026 décidant de retenir la proposition de l'association TREMPLIN pour le déploiement de leur projet de dispositifs de cohabitation ;

Il vous est proposé :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260306-DC_2026_083-DE

DC_2026_083

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

- D'approuver l'attribution d'une subvention de 20 000 € au bénéfice de l'association TREMPLIN pour la mise en œuvre de leur projet « Dispositif de cohabitation » répondant à l'Appel à Manifestation d'Intérêt déployé par la collectivité ;
- D'autoriser le démarrage du projet au 1er avril 2026, pour une durée d'un an, qui pourra être renouvelé au maximum trois fois par période d'un an ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 63

- **Abstention : 0**
- **Nombre de voix pour : 63**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par : Teddy REGNIER
Date : 09/03/2026
Qualité : Président de Vitré Communauté

Le Secrétaire de séance,
Paul LAPAUSE

Signé par : Paul LAPAUSE
Date : 09/03/2026
Qualité : 1er vice-président : Paul Lapause

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.